



# Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

## Une ambition environnementale partagée



# Édito

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) est bien plus qu'un énième plan régional, il est la concrétisation d'un travail commun mené au cours de ces dernières années.

De nombreuses concertations et consultations avec les acteurs publics et privés du territoire et nos pays voisins ont permis d'affiner et de répondre au plus juste aux attentes de nos citoyens en matière de gestion de déchets.

Nous partageons collectivement l'objectif d'agir concrètement en faveur de la réduction des déchets. C'est notre but fondamental et c'est en ce sens que nous sommes mobilisés.

Nous devons, en parallèle, et dès maintenant considérer les déchets comme une ressource et une source de développement économique et d'emploi pour notre Région et non comme une contrainte.

Nous pouvons être fiers de présenter ce projet ambitieux en matière environnementale.



## Le Président de la Région Grand Est

### LE PRPGD, C'EST QUOI ?

- Une compétence de la Région depuis 2015
- Un des volets opérationnels de Grand Est Territoires (le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)
- Un outil d'aménagement du territoire, de tri et de traitement des déchets.

### POUR QUI ?

Le PRPGD coordonne l'ensemble des actions entreprises par les collectivités et par les organismes privés :

- entreprises de gestion des déchets
- entreprises utilisant des déchets comme matières premières ou énergie
- éco-organismes
- organismes d'observation des déchets
- collectivités territoriales
- services de l'Etat

### UNE DÉMARCHÉ GUIDÉE PAR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Objectif : produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et les gaspillages des ressources ainsi que la production de déchets.

## LES OBJECTIFS DU PRPGD GRAND EST

### OBJECTIF 1

Prévenir la production de déchets et augmenter la valorisation (matière et organique) des déchets

### OBJECTIF 2

Traiter les déchets résiduels produits au regard des capacités des installations du Grand Est (valorisation énergétique, incinération et stockage)

### OBJECTIF 3

Promouvoir l'économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies

Des objectifs partagés avec l'ADEME, l'Agence de l'eau, la DREAL, la DIRECCTE et la DRAAF.



Par exemple, la **tarification incitative** est une action qui consiste à moduler la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères que paye un ménage en

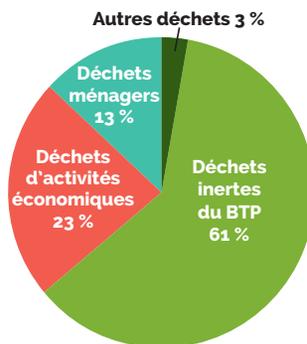
fonction des quantités de déchets qu'il produit : plus il trie, moins il paye.



## LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANS LE GRAND EST

**22,7 millions de tonnes :**

- 13,9 Mt de déchets inertes du BTP
- 5,2 Mt de déchets d'activités économiques
- 2,9 Mt de déchets ménagers et assimilés



## NOTRE AMBITION POUR LE GRAND EST

### À l'horizon 2025

- Diviser par 2 le gaspillage alimentaire
- Réduire de 15 % les déchets inertes produits
- Valoriser à 70 % les déchets d'activités économiques

### À l'horizon 2031

- Déployer la mise en place de la tarification incitative à 40 % de la population
- Orienter 30 % supplémentaire des déchets vers des filières de valorisation matière
- Valoriser 79 % des déchets du BTP

# DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LA RÉGION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS

La Région accompagne, soutient et facilite l'atteinte des objectifs du PRPGD conjointement avec l'ADEME, notamment grâce à des dispositifs d'aides :

- Aider les collectivités à atteindre les objectifs en matière de collecte et de tri
- Soutenir l'émergence de nouvelles démarches d'écologie industrielle et territoriale
- Soutenir de nouveaux modèles économiques
- Soutenir les démarches territoriales de prévention des déchets et de tarification incitative
- Soutenir l'optimisation de la consommation et de la gestion de ressources
- Soutenir l'efficacité énergétique des procédés
- Soutenir le réemploi
- Accompagner les entreprises du BTP par un Appel à Projets dédié



[www.grandest.fr/le-plan-regional-de-prevention-et-gestions-des-dechets-prpgd/](http://www.grandest.fr/le-plan-regional-de-prevention-et-gestions-des-dechets-prpgd/)

**Contact :** Région Grand Est - Direction de la Transition Énergétique, Écologique et de l'Environnement  
**Eloïse HANNEQUIN - [eloise.HANNEQUIN@grandest.fr](mailto:eloise.HANNEQUIN@grandest.fr) • 03 88 15 38 79**

**Grand Est**  
 ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE  
 L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller  
 BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex  
 Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho  
 CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
 Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région • place Gabriel Hocquard  
 CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1  
 Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

Retrouvez-nous sur

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)

